CDG31 CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-GARONNE

BILAN D'ACTIVITÉ 2019

Edito

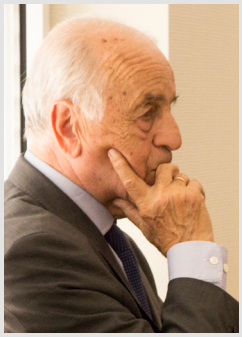

Chers Collègues,

Depuis la création du CDG31, avec le soutien sans faille du Conseil d'Administration, je me suis engagé dans la défense d'un service de proximité mutualisé afin de garantir un accompagnement fiable et réactif sur l'ensemble des volets de la gestion des ressources humaines territoriales, racine d'un service public territorial de qualité.

La loi de Transformation de la Fonction Publique, du 6 août 2019, apporte son lot d'évolutions à un environnement que nous, acteurs des territoires et de la fonction publique territoriale, n'avons cessé d'adapter opérationnellement pour faire face aux besoins.

Ainsi, bien avant le dispositif de Période de Préparation au Reclassement (PPR), le CDG31 s'est saisi de la problématique du reclassement comme en témoigne l'attractivité de l'applicatif MobilitéS, reconnu par le prix spécial Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)/ Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Territoriales (SMACL). Le CDG31, en mobilisant la transversalité de ses services, poursuit et renforce un accompagnement visant à limiter les conséquences pour les agents des aléas de santé et d'inaptitude. Une vigilance accrue sur les emplois et compétences recherchés permet en outre d'orienter les ressources humaines vers les métiers de demain.

Par ailleurs, les conditions de déontologie, de respect de la laïcité et d'éthique sont plus que jamais au cœur de l'action publique. Le CDG31 s'est engagé dans la mise en place d'un référent sur ces trois champs.

La proximité départementale soutenue n'exclut cependant pas une approche régionale, comme en témoigne le riche Observatoire des Données Sociales et de l'Emploi et la programmation régionale concertée des concours et examens professionnels, évoqués lors de la Conférence Régionale de l'Emploi territorial organisée le 13 novembre 2019.

Le CDG31 fait également évoluer ses pratiques, afin de respecter les exigences du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) et de développer une approche numérique performante et économe.

Je vous remercie, chers collègues et agents du CDG31, pour votre soutien dans cette action et formule le vœu que le CDG31 reste au cœur de son territoire départemental l'outil que je me suis attaché, avec votre concours, à promouvoir pour un service public toujours proche et humain.

Pierre IZARD
Président

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE L'EMPLOI

MAINTIEN DANS L'EMPLOI

déontologie
laïcité
alerte éthique

MOYENS NUMÉRIQUES / PROTECTION DES DONNÉES

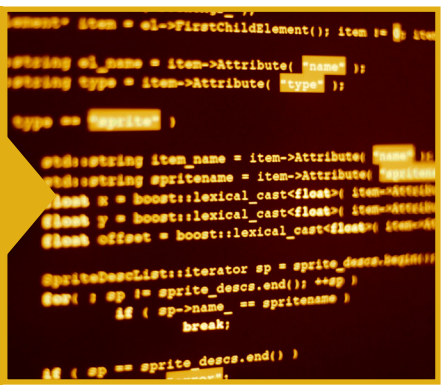

COORDINATION RÉGIONALE DES CDG

CRE 2019 : un rendez-vous enrichissant

Le 13 novembre 2019 s'est tenue la deuxième édition de la Conférence Régionale de l'Emploi Territorial en Occitanie, organisée par la coordination régionale des Centres de Gestion (CDG).

Dans le contexte de la récente loi de transformation de la fonction publique, la problématique retenue a été : « **Les défis d'un management territorial performant et soutenable – Une gestion de l'emploi public articulée autour d'une diversité de « statuts » professionnels ?** ».

Accueillie dans la Grande Halle de l'Union, mise à disposition gracieusement par Monsieur Marc PÉRÉ, maire de l'Union, cette rencontre sous les présidences de Pierre IZARD, président du CDG31, et Christian BILHAC, président du CDG34, a réuni plus de 200 participants et a constitué un temps fort d'échanges entre élus et manageurs territoriaux de la région Occitanie.

Les tables rondes animées par Estelle CHEVASSU, journaliste indépendante, ont apporté des témoignages riches, des éclairages opérationnels et des questionnements prospectifs.

- Table ronde 1 : **La rigidité du statut entrave à l'adaptabilité du service public : mythe ou réalité ?**

- Table ronde 2 : **Modernisation de la FPT ou intégration de l'enjeu des compétences d'aujourd'hui et de demain**

- Table ronde 3 : **Un management territorial incubateur de valeurs de service public**

Le panorama de l'emploi territorial et des concours de la région Occitanie

À cette occasion, le panorama de l'emploi territorial et des concours en Occitanie, fruit d'un travail collaboratif entre les services Emploi et Concours des 13 CDG régionaux, sous le pilotage de l'Observatoire Régional des données sociales et de l'emploi du CDG31, a été présenté avant sa mise à disposition via le site Internet de chacun des 13 CDG.

Ce diagnostic éclaire les évolutions structurelles des ressources humaines et constitue un outil pour les démarches prospectives en gestion des emplois et des compétences, dans un environnement évolutif et contraint notamment par le vieillissement de la population active et des problématiques de santé au travail.

Les données sont aujourd'hui plus aisément exploitables grâce à la participation active des employeurs publics territoriaux lors des enquêtes qui nourrissent l'observatoire régional.

FOCUS SUR L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL

Sur la base des données transmises pour le bilan social, l'observatoire réalise, pour les structures publiques territoriales du département qui ont leur propre comité technique, des synthèses thématiques qui peuvent faciliter le pilotage de la politique RH ou favoriser le dialogue social auprès des élus, de l'encadrement et des agents.

BILAN SOCIAL

- Rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail
- Rapport égalité hommes/femmes
- Diagnostic sur les risques psychosociaux
- Synthèse d'absentéisme

FICHES REPÈRES

- Évolution des effectifs
- Masse salariale
- Pyramide des âges
- Absentéisme
- Prévention des risques
- Santé au travail
- Qualité de vie au travail

LA COORDINATION RÉGIONALE DES CDG D'OCCITANIE, C'EST AUSSI ...

Les Présidents de la Coordination des 13 CDG d'Occitanie se sont réunis à 2 reprises en 2019 afin de :

- poursuivre leur action concertée en matière d'**emploi**, de **concours** et de **gestion de FMPE** (21 en 2019) ;
- développer des axes de mutualisation opportuns :
  - Expertise statutaire → production d'un livret d'analyse de la loi de transformation de la fonction publique mutualisé ;
  - Mutualisation d'un référent déontologue/laïcité et alerte éthique ;
  - échanger sur les pratiques (santé au travail et prévention, missions temporaires, médiation, protection des données) ;
  - favoriser l'acquisition de compétences partagées par la mise en place de formations mutualisées économes ;
  - mettre en perspective la prise en compte des enjeux et incidences en lien avec la loi de Transformation de la Fonction Publique, dans le cadre d'un schéma régional de coordination susceptible de favoriser une mutualisation plus importante sur certaines missions, mais également au titre d'une convention – cadre avec le CNFPT.

Les évolutions précédemment évoquées seront les chantiers du nouveau conseil d'administration, à l'issue des élections à venir.

ACCÈS ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI : UNE POLITIQUE AMBITIEUSE ET VOLONTARISTE

La détermination du CDG31 à mobiliser partenaires, moyens et compétences apporte aujourd'hui des résultats tangibles qui nourrissent les évolutions règlementaires et permettent de se projeter vers de nouvelles actions innovantes.

L'insertion dans l'emploi et le maintien dans l'emploi apparaissent plus que jamais indissociables.

CDG31/FIPHFP ou 10 ans de partenariats féconds

Les conventions successives, de 2010 à 2019 entre les deux organismes, ont été irriguées par 5 axes portant une action des employeurs vis-à-vis des personnes en situation de handicap :

- favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- aider au maintien dans l'emploi ;
- soutenir la formation professionnelle des agents et sensibiliser à l'environnement professionnel ;
- valoriser l'apprentissage ;
- contribuer à un environnement professionnel accessible.

L'action conjointe a structuré une démarche d'accompagnement des employeurs, favorisé une politique d'inclusion et de sécurisation des parcours professionnels et permis de capitaliser sur l'expertise acquise afin d'anticiper les risques de désinsertion professionnelle.

Les objectifs quantitatifs des actions d'insertion ou de reclassement ont été systématiquement dépassés de manière très significative.

La fédération des moyens/ressources et expertises : pour une action Agile

Les logiques de travail ont dû évoluer au profit d'une approche Agile permettant :

- l'optimisation de l'intervention de chaque partenaire dans la recherche de solutions innovantes ;
- la mobilisation des expertises (statut/maintien dans l'emploi/conseil en organisation/médecine préventive/prévention/observatoire) pour des réponses complètes et adaptées au monde territorial ;
- le recours à l'exploitation des données capitalisées : l'enquête Handitorial menée en 2018 a fourni des échantillons représentatifs (347 structures pour la Haute-Garonne et 848 pour la région Occitanie).

La mise en œuvre de solutions innovantes

Le prix 2019 de la MNT (Mutuelle Nationale des Territoriaux) est venu récompenser la réalisation par le CDG31 de l'applicatif MobilitéS.

Pierre SANCHEZ (Administrateur du CDG31), Colette CLAMENS (DGS) et Hélène OLLIER (Directrice Adjointe) représentaient le CDG31 lors de la remise de cette distinction.

Dans un contexte combinant allongement de la vie professionnelle et augmentation de l'absentéisme, cet applicatif permet la mise en visibilité des parcours réalistes de mobilité professionnelle susceptibles de garantir et de combiner préservation durable de la santé des fonctionnaires et développement de leurs compétences. Plusieurs grandes collectivités ont également contribué à l'alimentation des fiches métiers de cet outil.

Cette plateforme est considérée par le FIPHFP, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, de nombreux employeurs publics et la presse spécialisée comme une ressource pertinente pour la gestion des situations devant mettre en relation le développement des compétences avec un objectif de maintien dans l'emploi, accessible à tous les acteurs (agent, hiérarchie, médecin de prévention, DRH, DGS, élu, etc.).

Le Président a salué le travail transversal des services intervenant dans le maintien dans l'emploi, la prévention, le conseil et la communication.

Période de Préparation au Reclassement (PPR) et autres prolongements

Le dispositif de PPR mis en place cette année constitue un levier supplémentaire pour faciliter le maintien dans l'emploi.

20 conventions de PPR ont déjà été signées en 2019. Le CDG31 apporte son expertise dans le cadre de leur mise en place, selon une graduation dépendant du statut de la collectivité employeur (structure affiliée ou adhérente au socle de missions article 23 IV loi 84-53/structure non affiliée et non adhérente au socle de missions article 23 IV loi 84-53).

L'approche transversale des dossiers est privilégiée au sein de l'établissement et de nouvelles compétences internes sont promues, par exemple avec des psychologues du travail associés à la définition de parcours de reclassement adaptés et réalistes.

L'ensemble des efforts produits depuis une dizaine d'années ne doit pas empêcher le constat de difficultés sur certains axes pourtant voulus comme prioritaires. Ainsi, le recrutement des apprentis et l'impact de l'usure professionnelle liée à la problématique du vieillissement des agents territoriaux (43 % ont 50 ans et plus) restent des axes de travail à développer.

Plus que jamais l'établissement, fort de ses partenariats et de son approche pluridisplinaire, doit et devra se montrer innovant pour répondre à ces défis et promouvoir plus encore les outils et démarches pour une dynamique préventive plutôt que curative.

DÉONTOLOGIE / LAÏCITÉ / ALERTE ÉTHIQUE

Le Conseil d'Administration du CDG31 a proposé les missions suivantes aux employeurs territoriaux du département, à destination de leurs agents.

Référent déontologue

Loi n° 2016-483 du 20 avril 2016

Pour l'obtention d'un avis à propos de toute question en lien avec la déontologie des fonctionnaires territoriaux (dignité, impartialité, probité, neutralité, discrétion professionnelle, secret professionnel, obéissance hiérarchique, devoir de réserve, droit de retrait, laïcité, égalité de traitement, prévention des conflits d'intérêt, cumul d'emplois ou d'activités, saisine Commission de Déontologie, obligations déclaratives).

Référent laïcité

Circulaire du Ministre de la Fonction Publique n° RDFF1708728C du 15 mars 1987

Pour l'obtention d'un avis à propos de toute question relative à la mise en œuvre du principe de laïcité dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Référent alerte éthique

Décret n° 2017-564 du 19 avril 2017

Pour l'obtention d'un avis pour toute question en lien avec le signalement de faits constitutifs d'un crime, d'un délit, d'une violation grave d'un cadre normatif, d'une menace ou d'un préjudice grave pour l'intérêt général ou d'un conflit d'intérêts.

La mise en œuvre de ces 3 missions a été mutualisée au sein de la coordination régionale des CDG d'Occitanie et pilotée par le CDG09.

Ces missions, réalisées pour le compte des employeurs territoriaux, en fonction de leurs caractéristiques soit en réponse à leurs obligations, soit à leur demande, sont proposées à destination des agents qui peuvent ainsi solliciter, dans un cadre totalement confidentiel, un avis éclairé sur une situation rencontrée dans le cadre de leur environnement professionnel.

La fonction de référent pour les 3 cadres d'intervention a été confiée à Claude BEAUFILS, administrateur territorial retraité, auquel le parcours professionnel (fonctions de direction générale, carrière de magistrat et de conseiller auprès de la Chambre Régionale des Comptes) confère **l'aptitude et la légitimité nécessaires**. Il intervient auprès de 6 centres de gestion de la région Occitanie qui le rémunèrent de la même manière, à la vacation. Il capitalise les cas traités sur un territoire représentatif, ce qui nourrit encore la richesse et la fiabilité de son intervention.
Chaque employeur concerné assure l'information de ses agents sur les modalités de saisine. Le CDG31 a, en complément, ouvert une rubrique sur son site Internet (rubrique : *« Vous êtes agent public »*).

Les avis sont adressés uniquement aux agents demandeurs de manière totalement confidentielle.

Le CDG31 garantit **la confidentialité et le respect des obligations découlant du Règlement Général de Protection des Données** (RGPD) dans l'intervention du référent, toute donnée personnelle étant détruite ou rendue anonyme.

Les chiffres 2019

- Déontologie : **13** saisines dans le 31 et **30** pour la totalité des 6 CDG suivis en Occitanie ;
- Laïcité : aucune saisine ;
- Alerte éthique : aucune saisine.

Le rapport d'activité du référent sera mis en ligne sur le site du CDG31 en avril 2020.

Si la mission de référent déontologue fait partie des missions obligatoires à organiser pour les collectivités affiliées et les collectivités adhérentes au socle de missions Article 23 IV Loi 84-53, la réalisation des autres missions nécessitait un financement. Les conditions financières de recours aux services ont donc été prévues de manière à garantir un équilibre économique potentiel :

	Référent Déontologue	Référent Laïcité	Référent Alerte Éthique
Collectivités et établissements publics affiliés	Mission réalisée au titre de l'affiliation	Adhésion : 5€ par agent et par an Facturation : 125€ ou 250€ par dossier traité en fonction de la complexité	
Collectivités et établissements publics adhérents au socle de missions Article 23 IV Loi 84-53	Mission réalisée au titre de l'adhésion		
Collectivités et établissements ni affiliés, ni adhérents au socle de missions Article 23 IV Loi 84-53	Adhésion : 5€ par agent et par an Facturation : 125€ ou 250€ par dossier traité en fonction de la complexité		

Pour toute précisions consulter le site Internet du CDG31, rubrique : *« Vous gérez les RH »*.

Le mot et l'analyse de Claude BEAUFILS

« Depuis janvier 2019, j'ai été sollicité une trentaine de fois par des agents. Sur chaque question, je me munis de toute la documentation juridique, y compris de la jurisprudence actualisée, et je donne par écrit mon avis appuyé sur une analyse de l'état du droit que je présente sous la forme d'une série de «considérants», comme dans l'arrêt d'une instance judiciaire. Les agents me saisissent avant tout sur des questions de déontologie. Sur mes deux autres compétences, «alerte éthique» et «laïcité», j'ai été à peine sollicité. La question la plus fréquente posée par les agents est «comment faire pour cumuler deux emplois ?».

Beaucoup souhaitent prendre un statut d'autoentrepreneur. Ce n'est autorisé que pour une période de trois ans et à condition de se mettre à temps partiel sur son emploi d'agent public.

Ma réponse n'est qu'un avis, mais elle a du poids vis-à-vis de l'autorité territoriale. Des agents s'en servent pour aller discuter et négocier avec leur employeur. »

Extrait de La Gazette des communes n° 2494 | 09/12/2019

MOYENS NUMÉRIQUES / PROTECTION DES DONNÉES

La stratégie numérique

Le CDG31 doit assurer à la réalisation de ses missions un environnement numérique évolutif, adapté et performant prenant en compte l'actualité technologique et règlementaire (la cyber-sécurité, l'open data, l'accessibilité des outils, le travail collaboratif, le travail à distance, la signature électronique, le travail en mode projet, etc.).

Une transformation numérique a donc été engagée par une approche plus globale du système d'information, articulée sur des usages numériques à promouvoir et des référentiels de données à consolider. L'information est partagée de manière plus rationnelle et efficiente, tout en garantissant la sécurité des données.

Le service Moyens numériques déploie une dimension stratégique pour une qualité du service rendu.

Le recrutement d'un conseiller superviseur en moyens technologiques et usages du numérique sous la responsabilité directe du Président et le rattachement du service Moyens numériques à ce conseiller concourent à cette ambition.

Le service a redéfini ses modes de travail en appréhendant les projets en mode Agile et plaçant la relation utilisateurs dans un cadre de bonnes pratiques de type ITIL (norme pour la gestion de service informatique).

La protection des données personnelles

Le « Règlement Général sur la Protection des Données » applicable depuis mai 2018 et l'actualisation subséquente en juin 2019 de la loi du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Libertés », ont conduit à plus de vigilance.

Ces règlementations qui responsabilisent les organismes et renforcent le droit des personnes, génèrent plus de confiance dans le traitement de l'information.

Le délégué à la protection des données coordonne cette démarche de garantie de processus intègres dans le traitement des données personnelles, par :

- des campagnes de sensibilisation internes régulières pour placer chaque agent en acteur de cette protection des données ;
- la mise en place d'un registre des traitements de données personnelles ;
- la prise en compte de cet impératif au sein des différents contrats ou conventions de toutes natures.

Le CDG31 est adhérent à l'AFCDP (Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel) et est membre de groupes de travail au niveau national, au sein de l'ANDCDG (Association Nationale des Directeurs de Centres de Gestion), ou au niveau régional, au sein de la Coordination des CDG d'Occitanie.

La sécurité

Tout système d'information du CDG31 est exposé à des menaces (virus, robots cherchant des failles, prise de contrôle du système, etc.).

Au-delà des outils de sécurité techniques, chaque utilisateur a son rôle à jouer dans la préservation du système. Les agents du CDG31 sont régulièrement sensibilisés sur leur responsabilité et la vigilance induite.

Une couverture par assurance de ces risques permet de disposer d'un ensemble complet de mesures propre à permettre la résilience de l'établissement.

14 000 mèls reçus en moyenne par semaine dont 50 % de spams sans aucune contamination du système avérée à ce jour.

Des équipements et des outils incontournables

Architecture technique

Un remaniement de l'infrastructure technique a stabilisé le système, le rendant plus performant. Les mises à jour constantes permettent un maintien du niveau de sécurité des outils.

Système d'information et applicatifs métiers

Une refonte du système d'information a été engagée avec la mise en place de référentiels et de flux de données.

Des nouveaux applicatifs ont été déployés ou sont en cours de déploiement, favorisant la dématérialisation et l'efficience du service rendu.

L'ensemble de ces outils modernise les modes opératoires tout en garantissant une gestion qualitative des données et davantage de services, ainsi qu'en favorisant la qualité du service rendu.

Le CDG31 recourt pour la satisfaction de ses besoins à la modalité la plus adaptée :

- un conventionnement sur mesure avec le GIP Informatique mis en place par la FNCDG (Fédération Nationale des Centres de Gestion) pour l'utilisation de logiciels spécifiques Emploi et Concours ;
- le recours aux logiciels libres dans un souci d'éthique – Le CDG31 est membre depuis plusieurs années de l'ADULLACT (Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales) ;
- l'achat auprès d'opérateurs spécialisés d'applicatifs « métier », prestations (développement, expertise, etc.) ou matériels dans le cadre de marchés publics.

LE SERVICE MOYENS NUMÉRIQUES AU CDG31...
DES MOYENS AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE SERVICE RENDU

- Un cadre ingénieur et **5** agents
- Une centaine d'utilisateurs activés
- Près de **190** ordinateurs en service et une cinquantaine de téléphones portables en service
- En 2019 : paramétrage de la DSN, dématérialisation du compte épargne temps, mise en place d'un équipement de visioconférence, etc.
- En 2020 : dématérialisation de la gestion des instances, logiciel santé au travail

MISSIONS OBLIGATOIRES

Une proximité départementale toujours valorisée

Le CDG31 a été très présent sur le territoire départemental.

Une assemblée générale à Fonsorbes, le 19 mars 2019

Françoise SIMEON, maire de Fonsorbes, a accueilli le CDG31 et les 80 représentants de collectivités territoriales pour une rencontre permettant de faire le point sur les **temps forts de l'année 2018,** et notamment les **élections professionnelles** passées. La réunion a également été l'occasion d'évoquer les **démarches de Qualité de Vie au Travail** à partir d'un retour sur l'intervention du service Conseil en organisation du CDG31 à la mairie de Bouloc, en présence de Ghislaine CABESSUT, maire, ainsi que les enjeux de la **mise en place d'une déléguée à la protection des données** au CDG31.

Des permanences mensuelles à Saint-Gaudens

Pierre IZARD a poursuivi les permanences mensuelles à Saint-Gaudens, le jeudi matin. Celles-ci sont un accès direct aux services Carrières et Retraite du CDG31 pour les élus ou leurs représentants du sud du département, dans le traitement de dossiers spécifiques.

Des rencontres élus-employeurs

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (**RIFSEEP**), la Période de Préparation au Reclassement (**PPR**) et le Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service (**CITIS**) ont été autant de sujets d'actualité qui ont amené les services du CDG31 à informer et à répondre aux questions générées par l'appropriation et la mise en œuvre de ces dispositifs, lors de **séances d'information**.

Le maillage du territoire a été assuré grâce à l'accueil par Michel ANGUILLE, maire de Montastruc-la-Conseillère, Jean-Clément CASSAN, maire de Caraman, Serge BAURENS, maire de Miremont, Loïc LE ROUX DE BRETAGNE, Président de la Communauté de Communes 5C à Villeneuve-de-Rivière et Loïc GOJARD, maire de Martres-Tolosane. Plusieurs réunions se sont également déroulées dans les locaux du CDG31, à Labège.

Concours et examens professionnels

Dans le cadre de la programmation régionale des CDG d'Occitanie, 23 concours et 13 examens ont été proposés.

Programmation CDG31

6 concours et **7** examens professionnels

8 907 candidats inscrits

8 848 candidats admis à concourir

4 712 candidats présents à la 1ère épreuve

176 jours d'épreuves

3 concours ont été particulièrement importants, lesquels représentent 88 % des inscriptions :

- le Concours d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques : 1 715 candidats se sont inscrits pour 80 postes ouverts ;
- le Concours d'ATSEM principal de 2ème classe : 2 104 inscrits pour 92 postes ;
- le Concours de Rédacteur territorial : 4 074 inscrits pour 200 postes déployés sur 7 sites d'épreuves écrites (Toulouse, Villeneuve-de-Rivière, Tarbes, Gardouch, Revel, Tournefeuille et le CDG31 pour les personnes faisant l'objet d'aménagements d'épreuves). Le taux d'absentéisme a été important (51 %).

Le Gard était également organisateur de cette dernière opération, pour 2 793 candidats et un taux d'absentéisme de 42,6 %.

La loi de Transformation de la Fonction Publique porte en son sein la limitation à une seule inscription par opération sur le territoire national. Les conditions règlementaires et opérationnelles d'une telle mesure doivent cependant être précisées.

Gestion du statut

Installation des instances paritaires

3 réunions ont eu lieu pour l'installation des **CAP, CCP, CT et CHSCT** (les 29 janvier, 7 février et 16 avril 2019). A la suite des élections professionnelles du 6 décembre 2018, les **règlements intérieurs** fixant les conditions de fonctionnement des instances placées auprès du CDG31 ont été réactualisés.

Les CCP (Commissions Consultatives Paritaires) relatives aux agents contractuels peinent cependant à fonctionner pleinement faute de représentants des personnels contractuels élus, ce qui conduit à des désignations par tirage au sort, sans garantie de présence des personnes désignées.

Retraite

L'information en matière de retraire, dans un environnement évolutif et sensible, est primordial. Le CDG31 continue à déployer une formation des services RH, des séances d'information et des accompagnements individuels. Son action va se prolonger en 2020 dans le cadre d'une convention renouvelée avec la CNRACL.

Congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS)

Le décret n° 2019-301 du 10 avril 2019 a apporté des modifications au décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif aux congés de maladie des fonctionnaires territoriaux affiliés à la CNRACL en précisant les modalités d'octroi de ce nouveau congé ainsi que les droits et les obligations des fonctionnaires durant ce congé.

Plus de **82 participants** ont assisté aux séances d'information organisées par le CDG31 à propos de ce nouveau dispositif (2 à Labège en juin et juillet et 1 à Villeneuve de Rivière en novembre 2019).

INSTANCES

Instances paritaires :

- CAP (A, B et C) : **15 séances**
- CT : **7 séances**
- CHSCT : **4 séances**

Instances médicales :

- CDR : **11 séances**
- CMD : **11 séances**

MISSIONS OBLIGATOIRES (SUITE)

Emploi

Ateliers « objectif recrutement »

Pour favoriser la mobilité interne, externe ou l'accès à la fonction publique territoriale, le CDG31 accompagne les lauréats de concours et les agents territoriaux dans la préparation de leurs candidatures (**26** ateliers animés en petits groupes, pour **145** participants).

Journée d'accompagnement à la mobilité et à l'évolution professionnelle inter fonction publique (le 27 juin 2019 à Toulouse)

Le CDG31 était présent lors de cette manifestation, organisée par la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines du SGAR de la Préfecture de région Occitanie, pour répondre aux questions individuelles des agents publics en recherche de mobilité.

EMPLOI : QUELQUES CHIFFRES

- **8** sessions de formation au logiciel « Site emploi territorial » SET (**106** participants)
- **1 875** déclarations de création d'emploi
- **3 869** déclarations de vacance d'emploi
- **1 562** offres diffusées
- **1 140** entretiens individuels
- Participation à **16** forums de l'emploi pour **548** visiteurs renseignés

MISSIONS OPTIONNELLES

Travail et Santé

Prévention des conduites addictives en milieu de travail

Le CDG31 collabore avec l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA).

Le CDG31 propose désormais :

- un accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche de prévention des conduites addictives (mission optionnelle) ;
- de nouvelles ressources : un modèle de charte de prévention des conduites addictives et des procédures, notamment.

Un Forum dédié à la prévention des troubles musculo squelettiques

Un forum entièrement dédié à la prévention des Troubles Musculo Squelettiques (TMS), **première cause de maladie professionnelle en France**, a été organisé par les services de Santé au Travail de la région Occitanie les 5 novembre à Saint-Gaudens et 8 novembre à Roques-sur-Garonne.

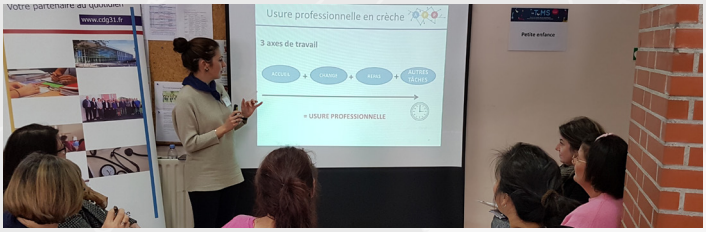

Les participants (secteur privé et secteur public) ont été très nombreux. **Plus de 140 personnes ont participé à l'atelier organisé par le CDG31 sur les métiers de la petite enfance.**

Assurance statutaire : contrat groupe

Le contrat groupe mis en place au 1er janvier 2019 poursuit son exécution. À ce jour, il rassemble :

- pour la couverture des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC : **391 collectivités ou établissements assurés représentant un effectif total de 7 808 agents ;**
- pour la couverture des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL : **292 collectivités ou établissements assurés représentant un effectif total de 2 397 agents.**

Les taux de primes sont maintenus (garantis pour deux ans, soit 2019 et 2020). La clause de révision des prix incluse dans le marché encadrera les éventuelles évolutions des taux à la hausse ou à la baisse, en fonction de la sinistralité réelle, à compter du 1er janvier 2021.

L'année 2019 a permis de promouvoir, auprès des employeurs assurés par l'intermédiaire du CDG31 :

- une gestion facilitée de la couverture, notamment par des formations à l'utilisation du logiciel Coliséa (9 sessions à Labège et dans le sud du département/5 sessions individuelles en collectivité) ;
- les services annexes (études de statistiques de sinistralité, recours contre tiers, assistance psychologique proposée aux agents en difficulté, etc.).

Convention de participation en santé et prévoyance

Le CDG31 poursuit l'exécution de ses conventions de participation en Protection Santé et Prévoyance, ouvertes aux employeurs territoriaux qui avaient fait le choix de le mandater le CDG31 à cet effet. Les deux conventions en cours ont un terme contractuel fixé au 31décembre 2022 et peuvent être prorogées jusqu'au 31décembre 2023.

En matière de couverture Santé, le CDG31 a proposé des réunions d'information sur la couverture, les résultats de la convention et la **mise en œuvre du 100 % Santé** au 1er janvier 2020 (deux réunions à Labège et à Carbonne).

Pour les deux couvertures, **les taux de cotisation pour les agents souscripteurs des couvertures ont été maintenus pour l'année 2020**, ce qui constitue un avantage non négligeable pour les agents assurés.

AUTRES MISSIONS OPTIONNELLES

- **21** accompagnements au recrutement
- **6** missions de conseil en organisation
- **28** accompagnements à la mise en place du RIFSEEP
- **2** missions RPS/QVT
- **183** missions temporaires (**6** agents ont été recrutés à la suite de leur mission)
- **53** actions en milieu de travail et **75** actions de maintien dans l'emploi
- **18** demandes d'évaluation des risques
- **3** évaluations des politiques de prévention
- **2** conventions Inspection Santé et Sécurité au Travail (ISST)
- **9** publications prévention consultables sur le site Internet

ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 4 reprises cette année.
Le CDG31 déploie ses missions sur 2 territoires :

- **le département,** son cadre d'action prioritaire à destination de son public dédié et financeur, les collectivités et établissements publics affiliés ou adhérents aux missions dites à caractère facultatif : cette mise en œuvre relève de son **budget principal** ;
- **la région d'Occitanie,** de par son rôle dévolu par la charte de coordination régionale des centres de gestion de la région Occitanie, qui permet, à partir de dotations de financement nationales, de mutualiser régionalement les leviers pour une action concertée en matière d'emploi territorial, de gestion des FMPE, de programmation et de financement des opérations de concours et examens professionnels : cette mise en œuvre relève de son **budget annexe**.

Budget principal

Le CDG31 a maintenu le taux de cotisation applicable aux affiliés (1,10 %) et aux adhérents au socle de missions Article 23 IV Loi 84-53* (0,20 %) en 2019. Les tarifs applicables aux missions optionnelles ont également été maintenus dans leur ensemble.
Le tout constitue donc un cadre financier de recours aux services du CDG31 stable, alors même que les coûts de production sont en constante évolution, notamment au regard des investissements lourds en matière de gestion des données et de numérisation.
Des partenariats (FIPHFP, FNP) apportent des financements complémentaires qui toutefois tendent à diminuer de manière drastique.
** Les adhérents à ce socle de missions au 1er janvier 2019 : le Conseil Départemental 31, la Communauté d'Agglomération du Sicoval et la Commune de Tournefeuille.*

	COMPTE ADMINISTRATIF SECTION FONCTIONNEMENT
RECETTES	8 737 022,80 €
DÉPENSES	9 314 641,64 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 577 618,84 €
RÉSULTAT REPORTÉ N-1	7 633 727,98 €
RÉSULTAT APRÈS REPORT	**7 056 109,14 €**

En section fonctionnement, la masse salariale est fondamentalement importante dans la part des dépenses, représentant le support incontournable d'une activité tertiaire fondée sur une expertise de service (70 % environ).
Les dépenses ont trait à des missions obligatoires ou optionnelles :

- organisation des concours et examens professionnels ;
- fonctionnement des instances ;
- appui à l'exercice du droit syndical (décharges, Asa et appui matériel) ;
- mise en oeuvre des missions.

Certains postes de dépenses bénéficient d'une rationalisation pouvant conduire à des réductions de coûts de fonctionnement (affranchissement, impression, déplacements, etc.).

En section investissement, le remboursement du capital d'emprunt pour la construction du siège reste important. Les enjeux du numérique constituent le deuxième volet de dépenses.
Le CDG31, ne bénéficiant que de très peu de recettes en investissement (FCTVA), autofinance les volets non couverts par emprunt.

	COMPTE ADMINISTRATIF SECTION INVESTISSEMENT
RECETTES	379 511,06 €
DÉPENSES	347 839, 32 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	31 671, 74 €
RÉSULTAT REPORTÉ N-1	- 23 428, 64 €
RÉSULTAT APRÈS REPORT	**8 243, 10 €**

Le budget annexe de la coordination régionale des CDG d'Occitanie

Ce budget annexe confère une visibilité aux mouvements financiers inhérents à la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie assurée par le CDG31 (coordination générale et Emploi). Le CDG31 perçoit le transfert CNFPT correspondant (288 457 €) qui a vocation à couvrir le reste à charge (montant non remboursé par les employeurs d'origine) des CDG gestionnaires de Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (FMPE) de catégories A et B. Le reste à charge cumulé représentait en 2019, 248 313,62 € pour 26 FMPE relevant de 10 CDG.
Le CDG31, au titre de la gestion de 3 FMPE, a ainsi perçu 28 645 €.

Le CDG34 dispose également d'un budget annexe dans le cadre de la coordination déléguée en matière de Concours et examens professionnels. Le transfert CNFPT Concours lui est intégralement reversé afin qu'il s'acquitte pour l'ensemble des 13 CDG des coûts « lauréats » dus par chacun d'eux par application du protocole national de mutualisation des coûts concours.
Le CDG34 a ainsi acquitté, au lieu et place du CDG31, un total de 411 700 € pour les 475 lauréats originaires de la Haute-Garonne.

LA COMMANDE PUBLIQUE AU CDG31

Le Président dispose d'une délégation du Conseil d'Administration pour la passation des marchés d'un montant inférieur à 90 000 € HT.

Même si les volumes d'achat par familles homogènes sont souvent inférieurs au seuil de publicité (25 000 € jusqu'au 31 décembre 2019), une attention est portée à la qualité de l'achat et à une bonne utilisation des deniers publics.

La Commission d'Appel d'offres (CAO) du CDG31, présidée par le Président, est composée de 4 membres titulaires.

Les grandes lignes de l'organisation de l'achat en 2019 ont été les suivantes :

- les procédures inférieures à 25 000 € HT respectent les principes de la commande publique (égalité de traitement, liberté d'accès, et transparence des procédures) et font l'objet d'au moins 3 devis ;
- les procédures supérieures à 25 000 € HT et inférieures à 90 000 € HT sont dématérialisées, avec publicité au BOAMP, et attribuées par le Président après analyse des services ;
- les procédures supérieures à 90 000 € HT et inférieures aux seuils européens font l'objet d'un avis de la CAO avant attribution par le Président ;
- les procédures supérieures aux seuils européens sont attribuées par la Commission d'Appel d'Offres.

3 marchés supérieurs au seuil de publicité ont été attribués :

- **Location/Maintenance copieurs multifonctions** pour un montant de **162 300 €** (pour 4 ans) ;
- **Maintenance Chauffage/Ventilation/Climatisation/Plomberie et GTC** pour un montant de **13 580 €** (pour 2 ans avec reconduction possible pour 2 ans) ;
- Fourniture d'énergie (pour 2 ans avec reconduction possible sur 1 an) :
  1. **Gaz naturel** pour un montant de **22 900 €**
  2. **Électricité siège CDG31** pour un montant de **54 500 €**
  3. **Électricité locaux distants** pour un montant de **4 500 €**

VIE DES SERVICES : QUELQUES FAITS MARQUANTS EN 2019

EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2019

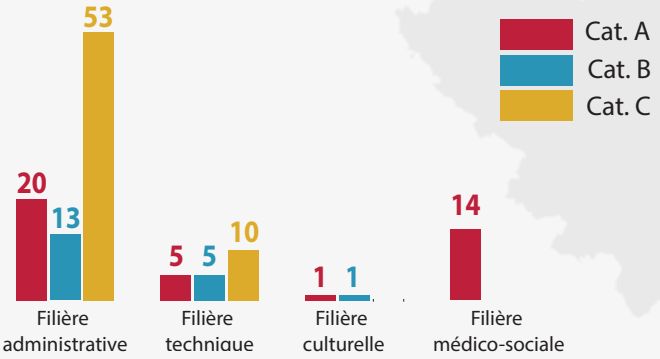

Cet effectif de **122 agents** correspond à l'organigramme consultable sur le site Internet et mis à jour chaque mois. Il est caractérisé par les données suivantes :

- Âge moyen : 44,5 ans
- 76 % de femmes et 24 % d'hommes
- 4,5 % font l'objet d'une reconnaissance de travailleur handicapé
- 4 assistants de prévention sous couvert d'1 conseiller de prévention

CRÉATION D'UN SERVICE ENTRETIEN DES LOCAUX

Le Conseil d'Administration a décidé de mettre en place un **service Entretien des locaux,** en lieu et place du recours à un prestataire, en juin 2019. Cette démarche a engendré la création de 3 emplois à temps non complet, placés sous la responsabilité d'un chef de service. Ces agents sont accompagnés de manière à leur permettre de réaliser leurs missions dans les meilleures conditions de travail et de prévention, notamment dans le cadre du choix des équipements et des produits utilisés. Ces agents se sont très rapidement intégrés à la vie de l'établissement.

UNE POLITIQUE DE FORMATION POUR...

La formation est un levier incontournable de progression des compétences et de la qualité du service rendu.
Le CDG31 y consacre une part de 0,6 % de son budget de fonctionnement, en sus de l'accès aux formations du CNFPT. Une concertation est menée avec les CDG de la région Occitanie afin d'organiser des sessions mutualisées permettant une économie, mais également le partage d'expériences et de compétences entre professionnels et experts des mêmes domaines d'intervention.
Le nombre de jours de formation global a été de 298 jours.

... UN PLAN QUALITÉ

Une attention particulière a été portée cette année sur 2 axes pouvant nourrir une démarche QUALITÉ au sein de l'établissement, à laquelle une grande majorité des agents concernés se sont associés :

- la qualité des productions par des sessions de formation **sur les techniques rédactionnelles** applicables selon la nature des documents et sur **l'orthographe** (36 agents ont suivi ces dispositifs) ;
- la qualité de l'encadrement par des sessions de formation ayant trait **aux techniques managériales** à destination de tous les responsables de pôles et de services.

Ces actions internes développent les compétences et nourrissent une vision transversale de l'établissement qui a, par ailleurs, été promue dans le cadre d'une réflexion commune « Horizon 2020 » dont l'ambition était d'identifier tous les champs de travail transversaux et de construire des supports partagés de communication à destination des élus en responsabilité future.

VOEUX 2019

Le Président et le Conseil d'Administration réunissent chaque année l'ensemble du personnel pour un moment de convivialité autour de la traditionnelle galette des rois. À l'occasion de ce rendez-vous, le Président a rappelé les valeurs qui fondent l'action de l'établissement et a dressé, avec la directrice générale des services, le bilan des actions menées et le paysage des préoccupations au regard de l'actualité institutionnelle et des territoires.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE L'EMPLOI

L'action sociale au bénéfice des agents se réalise par l'attribution des titres restaurant, des participations en couverture de Santé et de Prévoyance, des prestations sociales diverses par le biais d'un organisme mutualiste d'action sociale. En outre l'établissement organise chaque année un arbre de Noël dédié à la quarantaine d'enfants du personnel d'un âge maximum de 12 ans, et qui a réuni cette année environ 80 personnes en préambule des fêtes de fin d'année !

SEMAINE DE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT)

La semaine nationale de la QVT, en juin 2019, a été l'occasion de proposer un temps de réflexion aux agents, d'environ 1h30, sur les conditions de disponibilité pour une concentration confortable dans leur travail, alors que l'environnement sociétal, personnel et professionnel multiplie les sollicitations de tous les instants : comment gagner en qualité et en confort, pour une disponibilité pour les autres, le travail et soi-même… Le dispositif a été suivi par **62 agents** et animé par un intervenant extérieur en prévention des risques professionnels.

DÉPART À LA RETRAITE

Le Président a tenu à saluer le départ à la retraite de **Michèle GALIZZI,** infatigable correspondante des collectivités, des lauréats de concours et des demandeurs d'emploi dans le cadre de ses missions dédiées à l'emploi territorial pour le CDG31, cela depuis son entrée dans l'établissement il y a plus de 32 ans.
Tous les agents se sont réunis pour lui souhaiter une retraite que tout un chacun devine dynamique et pleine de projets !

TÉL : 05 81 91 93 00
FAX : 05 62 26 09 39

WWW.CDG31.FR

SCOOP IT

LINKEDIN

AGENDA - PERSPECTIVES 2020

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Mars 2020 : Élections municipales
- Juin 2020 : Élection des administrateurs du CDG31
- Juillet 2020 : Mise en place des instances et élection du Président

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

6 février 2020 à Quint-Fonsegrives.

LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Information autour des décrets parus et à paraître.

PRÉVENTION

29 et 30 janvier 2020 : Sensibilisation aux risques routiers

2 avril 2020 : Journée RéCAP31 - Travail en hauteur

12 juin 2020 : Village prévention

SALONS

Le CDG31 participera à 8 salons au cours du premier semestre 2020, afin de promouvoir l'emploi public territorial.

590 RUE BUISSONNIÈRE - CS 37666 - 31676 LABÈGE CEDEX

Plus **d'infos** sur Scoop-it! et LinkedIn